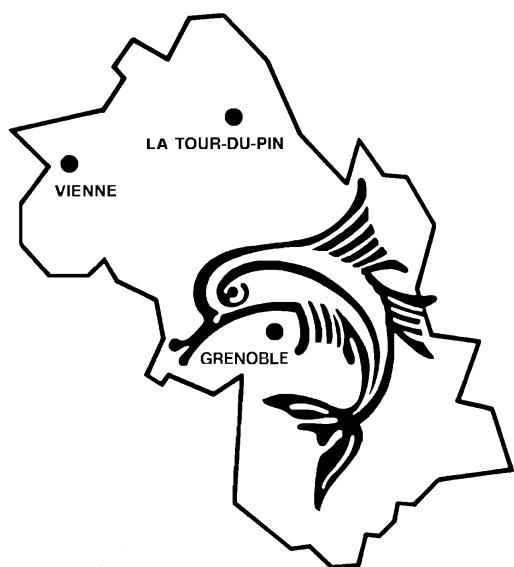


# Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Isère

~ Spécial N°1 ~



~ Août 2008 ~



**SOMMAIRE :**

---

**- I – SERVICES DE L'ETAT .....2**

---

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT .....2**

ARRETE N°2008-07079 .....2  
Subdélégation de signature de M. Jean-Pierre LESTOILLE, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Isère, .....2

## – I – SERVICES DE L'ETAT

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

#### ARRETE N°2008-07079

*Subdélégation de signature de M. Jean-Pierre LESTOILLE, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Isère,*

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 9 mars 2006 nommant M. Michel Morin Préfet de l'Isère ;

**VU** l'arrêté ministériel du 3 novembre 2006 nommant M. Jean-Pierre Lestoille directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Isère ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-05904 du 1<sup>er</sup> juillet 2008 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Lestoille, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Isère ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Pierre LESTOILLE, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Isère, dans la limite de ses attributions et sous sa responsabilité, délègue sa signature dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- M. Michel VILLEVIEILLE, ingénieur en chef du génie rural des eaux et des forêts, adjoint au directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, et M. Eric DESPRES, attaché d'administration principal, secrétaire général, à l'effet de signer les décisions mentionnées à l'article 2 – titres I et II.
- M. Jacques FAURE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service études et réalisations, à l'effet de signer les décisions mentionnées à l'article 2 – titre I – paragraphe 11.
- Guy DE VALLEE, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service géomatique et données, à l'effet de signer les décisions mentionnées à l'article 2 – titre I – paragraphes 2 et 10.
- M. Jacky ROY, agent contractuel, chef du service aménagement et développement du territoire, à l'effet de signer les décisions mentionnées à l'article 2 – titre I – paragraphes 2, 9 et 10.
- M. Laurent CYROT, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts, chef du service eau et patrimoine naturel, à l'effet de signer les décisions mentionnées à l'article 2 – titre I – paragraphes 2 et 7, et titre II – paragraphes 1, 2, 3 et 4.

**Article 2** : Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de l'Isère.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Fait à Grenoble, le 31 juillet 2008.

Par délégation du Préfet,

Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,  
Jean-Pierre LESTOILLE